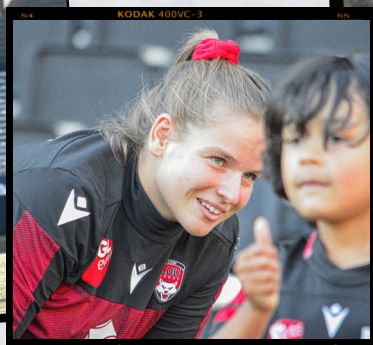


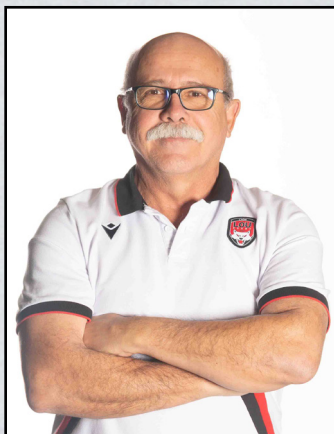
TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



*VOUS AVEZ LE POUVOIR DE
NOUS SOUTENIR !*



L'ASSOCIATION DU LOU RUGBY, VIA SON ORGANISME DE FORMATION (N°UAI : 0694231Z), EST HABILITÉE À RECEVOIR LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE.



« Le solde de la taxe d'apprentissage nous permet chaque année de contribuer au développement des compétences de nos apprenti(e)s, et d'accompagner nos joueurs et joueuses dans leurs projets scolaires comme professionnels. Pour cela, nous souhaitons renforcer nos moyens d'actions pour permettre aux joueurs et joueuses de vivre une scolarité épanouie, tout en poursuivant leurs objectifs sportifs de très haut niveau. Avec le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, « Éducateur Sportif » Mention « Rugby à XV » et de la formation CAMPUS 2023 « Administration de structure sportive » et « Chef de Projets Événementiels », nous souhaitons améliorer nos prestations et augmenter notre éventail de formation. Nous avons pour ambition de développer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire. »

Riadh Djaït - Directeur Pédagogique et Stratégique de l'Organisme de Formation.

EN QUELQUES CHIFFRES...

44

apprenti(e)s
au sein de notre Organisme de Formation

30

structures sportives
du territoire accueillent nos apprenti(e)s

175

joueur(se)s suivis
individuellement dans nos
établissements partenaires
(du secondaire au post bac)

50

formations proposées
à nos joueur(se)s

CONCRÈTEMENT, LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE CONTRIBUE À QUOI ?

- Construction et mise à disposition d'une nouvelle salle de formation avec de nouveaux équipements pédagogiques.
- Développement de notre offre de formation afin d'améliorer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire.
- Individualisation des parcours de formation.
- Accompagnement scolaire de chaque joueur et joueuse dans leur projet global (sportif, scolaire et professionnel).



EN 2023, LA COLLECTE AINSI QUE LA DISTRIBUTION DU SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ÉVOLUE...

Cette année, l'affectation de votre solde de la taxe d'apprentissage 2023 est simplifiée et s'effectuera via la plateforme SOLTéA (développée par la Caisse des Dépôts et Consignations). Vous pouvez toujours choisir l'affectation du 13 % de votre taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

Ce sont les URSSAF et les MSA qui collecteront directement auprès des employeurs ce solde de taxe d'apprentissage 2023 suivant les règles mises en place. Ce solde de taxe d'apprentissage est ensuite reversé à la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC).

La plateforme SOLTéA sera accessible aux entreprises pour la période de collecte du 1er avril 2023 au 7 septembre 2023.



UN NOUVEAU CALENDRIER



Attribuez votre solde de taxe d'apprentissage 2023 au LOU Rugby Association (N°UAI : 0694231Z) sur la plateforme SOLTéA.



Clôture de la collecte et fermeture de la plateforme SOLTéA.

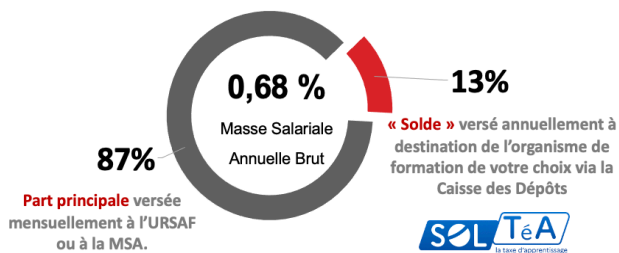
COMMENT VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE ?

Dès le 1er avril 2023, connectez-vous sur la plateforme Soltéa. 3 étapes clés :

1/ Sur la plateforme SOLTéA, créez votre compte entreprise.

2/ Grâce au moteur de recherche de la plateforme, vous pouvez rechercher LOU Rugby Association et le sélectionner (recherche possible par nom ou numéro UAI 0694231Z).

3/ Vous affectez le pourcentage de votre choix au LOU Rugby Association.





***POUR NOUS AIDER À CONSTRUIRE LES TALENTS
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN,
VOTRE SOUTIEN NOUS EST PRÉCIEUX.***

VOTRE CONTACT



Valentin CARRA

Responsable scolaire et suivi administratif

valentin.carra@lourugby.fr

07 71 66 11 63

Association du LOU Rugby

405 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

